VIH/SIDA : dépistage gratuit et confidentialité

Catégorie : Santé / droits sexuels
Source : Ministère de la Santé + PNLS
Validé le : 15/06/2024

LE DÉPISTAGE DU VIH EST GRATUIT ET CONFIDENTIEL.

TES DROITS :
- Dépistage gratuit dans tous les centres publics
- Résultat confidentiel (personne ne peut le divulguer)
- Accès GRATUIT aux antirétroviraux si séropositive
- Accompagnement psychologique

SI TU ES SÉROPOSITIVE :
- Suivi médical régulier
- Traitement gratuit à vie
- Possibilité d'avoir des enfants en bonne santé
- Aucune obligation de révéler ton statut à ton employeur

OÙ SE FAIRE DÉPISTER ?
- Centres de santé publics
- Centres de dépistage volontaire (CDV)
- Hôpitaux de zone

INF — 114 pour orientation.

FÈNOU — Document généré le 11/11/2026 — Licence AGPLv3